



**PAYS de
BÉARN**

**PREFECTURE
Pyrénées-Atlantiques**

27 AVR. 2023

**Courrier ARRIVE
Service :**

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 7 avril 2023**

*Date de la convocation : 30 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 66*

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Claude LACOUR, Isabelle LAHORE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Michel OLIVÉ, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUHEYTO, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Eric SAUBATTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Philippe FAURE (a suppléé Marie-Claire NÉ).

Etaient représentés :

Martine RODRIGUEZ (a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX), Jean-Simon LEBLANC (a donné pouvoir à Patrice LAURENT), Daniel LACRAMPE (a donné pouvoir au Président), Raymond VILLALBA (a donné pouvoir à Claude LACOUR).

Etaient excusés :

Muriel BAREILLE, Henri BELLEGARDE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel BERNOS, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Jean LABOUR, Sandrine LAFARGUE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Bernard PEYROULET, Valérie RAMEAU, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY .

Etaient absents :

Katty BROGNOLI, Jean-Yves LALANNE, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Didier REY, Alain TREPEU.

N° 11 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du 18 mars et 12 décembre 2019, le Pays de Béarn a dressé son tableau des effectifs, fixant ainsi les emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement de ses services, la mise en œuvre des actions d'intérêt métropolitain supposant une ingénierie dédiée.

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le code de la fonction publique, notamment son article 313-1,
 Vu les délibérations soumises à l'assemblée le 7 avril 2023,
 Il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

CADRE D'EMPLOI	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Filière administrative			
Attaché	A	1	Temps complet
Rédacteur principal	B	1	Temps complet
Rédacteur	B	1	Temps complet
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	Temps complet
Filière technique			
Ingénieur	A	1	Temps complet
Ingénieur principal	A	1	Temps complet
Agents non titulaires			
CDI	A	1	Temps complet
CDD	A	1	Temps complet

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1- Adopter le tableau des effectifs ainsi modifié ;**
- 2- Décider que ce tableau des effectifs prendra effet au 1er mai 2023 ;**
- 3- Décider que les crédits nécessaires à la rémunération des agents seront inscrits au Budget, chapitre 012.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

 François BAYROU